

Voici comment voter correctement:

Bulletin de vote: Votations fédérales du 28 novembre 2010

Vous pouvez répondre par «oui» ou par «non» aux questions a) et b).

a) Initiative populaire:

Acceptez-vous l'initiative populaire
«Pour le renvoi des étrangers criminels
(Initiative sur le renvoi)»?

Réponse: «oui» ou «non»

OUI

b) Contre-projet:

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 10 juin 2010
concernant l'expulsion et le renvoi des criminels
étrangers dans le respect de la Constitution?

Réponse: «oui» ou «non»

NON

Vous ne devez cocher qu'une seule case à la question c), faute de quoi l'on considérerait que vous n'avez pas répondu à cette question.

c) Question subsidiaire:

Si le peuple et les cantons acceptaient à la fois
l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers
criminels (Initiative sur le renvoi)» et le contre-projet
(arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion
et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la
Constitution):

Est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet
qui doit entrer en vigueur?

Réponse: Mettre une
croix dans la case qui
convient

Ainsi:

Initiative populaire:



Contre-projet:



Utilisez votre bulletin de vote original et remplissez-le à la main. N'oubliez pas de signer le certificat de vote dans l'enveloppe électorale.»